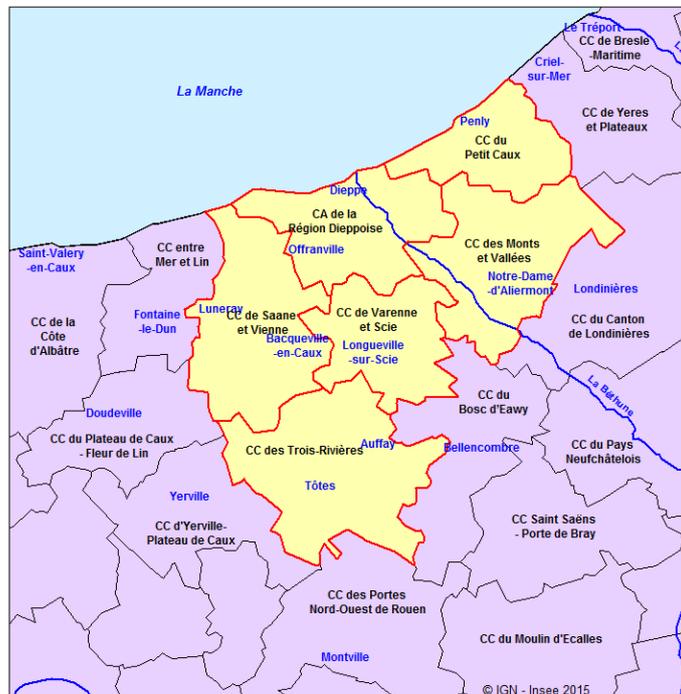


ANNEXES

TERRITOIRE D'ÉTUDE

39 Situation géographique du Pays Dieppois – Terroir de Caux



Carte d'identité du territoire

Le Pays Dieppois – Terroir de Caux comprend 106 000 habitants répartis sur 128 communes pour une superficie de 856 km².

Il se compose de cinq communautés de communes et d'une communauté d'agglomération (*illustration 39*).

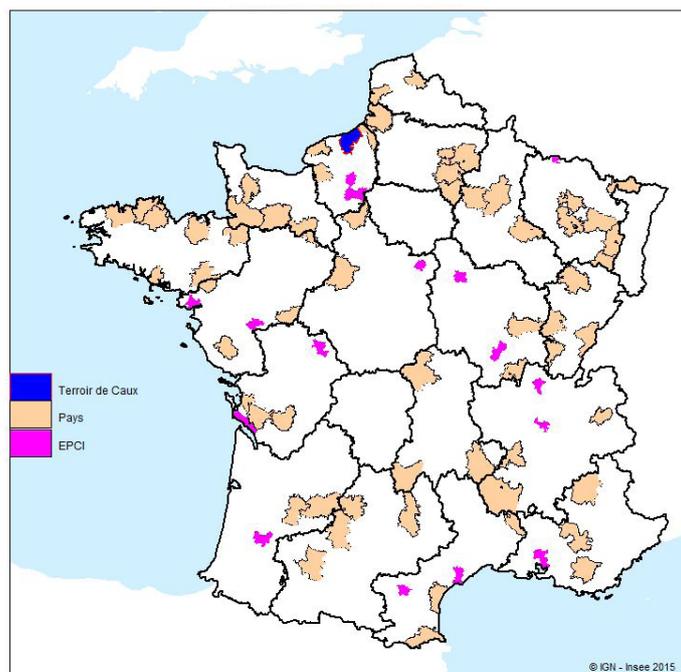
L'agglomération dieppoise accueille 46 % de la population du Pays.

L'unité urbaine de Dieppe concentre 38 400 habitants, dont 31 150 habitants à Dieppe, ville-centre du territoire et sous-préfecture du département de la Seine-Maritime.

Les 127 autres communes composant le territoire ont moins de 4 000 habitants (dont 73 avec moins de 500 habitants).

TERRITOIRE DE COMPARAISON (RÉFÉRENTIEL)

40 Référentiel de comparaison



Référentiel

Au-delà d'une comparaison avec la Haute-Normandie et la France métropolitaine, le territoire doit être comparé avec un ensemble de territoires aux grandes caractéristiques proches du Pays Dieppois. Cet ensemble est appelé référentiel.

La comparaison des caractéristiques du Pays Dieppois avec celles du référentiel permet d'appréhender les particularités du territoire.

Ce référentiel a été sélectionné selon deux critères : la taille du territoire en termes de population (50 000 à 150 000 habitants) et la taille de l'unité urbaine (20 000 à 60 000 habitants).

Ainsi, le référentiel se compose de 80 territoires : 61 Pays et 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Définitions

- **Auto-entrepreneur** : le régime de l'auto-entrepreneur s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux entreprises individuelles exerçant une activité commerciale, artisanale ou libérale (à l'exception de certaines activités) et relevant du régime fiscal de la micro-entreprise. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.
- **Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** : ce sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les DEFM de catégorie A sont sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.
- **Économie sociale** : le périmètre de l'économie sociale a été établi en lien avec le réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress). Il est constitué des coopératives, mutuelles, associations et fondations repérées par leur statut juridique. En sont exclus les administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, et les organisations politiques ou religieuses. Définie ainsi, l'économie sociale perd le terme « solidaire » car elle ne comprend pas les entreprises d'insertion ni celles du commerce équitable que le système statistique ne sait pas identifier.
- **Fonctions économiques et cadres des fonctions métropolitaines** : l'analyse fonctionnelle des emplois est une approche complémentaire aux secteurs d'activités et correspond à un regroupement de professions. Les professions sont réparties en quinze fonctions : agriculture, éducation-formation, administration publique, bâtiment-travaux publics, transports-logistique, santé-action sociale, entretien-réparation, distribution, services de proximité, fabrication, conception-recherche, culture-loisirs, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion. Les cinq dernières fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines : ce sont les fonctions métropolitaines. Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions. Ces emplois « stratégiques » sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des 5 fonctions métropolitaines.
- **Grappe d'entreprises** : « Constituées et dirigées principalement par des entreprises de petite taille ou taille moyenne, les grappes d'entreprises ont un fort ancrage territorial et associent, selon les contextes, des grandes entreprises et des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation. ». *Source : DATAR* On élargit souvent le périmètre des grappes d'entreprises à l'ensemble des regroupements d'entreprises tels les clusters.
- **Population active** : elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.
- **Richesse dégagée** : la notion de richesse dégagée correspond à une ventilation entre établissements d'une même entreprise de la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Elle permet de quantifier le poids local de l'activité économique.
- **ROME** : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois utilisé par Pôle emploi pour coder les demandes et offres d'emploi.
- **Sphère présenteielle** : la partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Par différence, les activités non-présenteielles produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.
- **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- **Taux de chômage** (au sens du recensement) : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).
- **Taux de création d'établissements** : rapport du nombre de créations d'établissements d'une année au stock d'établissements au 1^{er} janvier de cette même année.
- **Taux de dépendance** : part de l'emploi salarié des établissements du territoire dépendant de centres de décision extérieurs au territoire dans l'emploi salarié total du territoire.
- **Taux d'emploi** : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.
- **Zone d'emploi** : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Sources

- **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)** : ce dispositif est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal (voire infra-communal), sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand hors emplois de la Défense et emplois domestiques.
- **DARES** : ce service statistique ministériel fournit le fichier des demandeurs d'emploi de Pôle emploi, pour connaître les demandeurs d'emploi en fin de mois, ainsi que celui des offres d'emploi.
- **Déclarations annuelles de données sociales (DADS)** : il s'agit d'une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Elles permettent de connaître le nombre de contrats salariés jour par jour, ainsi que les salaires. Les DADS couvrent l'ensemble des salariés à l'exception des agents de l'État, des services domestiques et des activités extraterritoriales.
- **Enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lif)** : cette enquête annuelle vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour. Elle est la pièce maîtresse d'un dispositif consacré à la connaissance statistique des groupes d'entreprises.
- **Epure** : données sur l'emploi salarié. Il s'agit de données trimestrielles. Cette source est disponible à partir de juin 2008. Le champ englobe l'ensemble des secteurs marchands hors agriculture, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, activités liées à l'emploi et activités des ménages en tant qu'employeurs.
- **Fichier Économique Enrichi (FEE)** : il est construit annuellement à partir du fichier Clap de niveau établissement et du Fichier Approché des Résultats d'Esane, qui est un fichier de niveau entreprise reprenant l'essentiel de leur comptabilité (compte de résultat et bilan). L'objectif du FEE est de proposer une nouvelle vision de l'appareil productif des territoires en décrivant la population des établissements à partir des données comptables propres à leurs entreprises.
- **Recensement de la population** : cette source permet de fournir des statistiques sur les caractéristiques de la population : sexe, âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc. Dans l'étude, les données utilisées portent principalement sur l'année 2011.
- **Répertoires des entreprises et des établissements (REE)** : il donne des informations sur les établissements (créations, transferts, nombre de salariés, etc.).

Le modèle Omphale

Le modèle Omphale permet de réaliser des projections démographiques à moyen/long terme sur tout territoire supracommunal de plus de 50 000 habitants. Ces projections peuvent porter sur la population, le nombre d'actifs ou le nombre de ménages.

Le scénario utilisé dans l'étude est le scénario démographique tendanciel :

- les quotients de fécondité par âge sont maintenus au niveau observé en 2007 ;
- la mortalité baisse au même rythme qu'en France métropolitaine ;
- les quotients migratoires calculés entre 2000 et 2008 sont maintenus constants sur toute la période de projection.

Les projections de population active s'appuient sur les projections de population et des projections des comportements d'activité.

Insee Dossier

Le Pays Dieppois - Terroir de Caux, composé de cinq Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, abrite 106 000 habitants en 2011. Plus de 48 000 actifs résident sur le territoire. À l'horizon 2030, la population active du Pays Dieppois diminuerait alors qu'elle augmenterait encore dans la majorité des territoires. La hausse du taux d'activité, générée notamment par des départs à la retraite plus tardifs, ne compenserait pas les effets du vieillissement démographique et d'un solde migratoire légèrement négatif.

Le Pays Dieppois compte 5 000 établissements pour 38 300 emplois. Le territoire bénéficie de la présence de quelques « gros employeurs », mais dont le siège social se localise souvent hors du Pays Dieppois, notamment à l'étranger (présence de Nestlé et de Toshiba). Bien que l'emploi tertiaire domine sur le territoire, l'économie de la région dieppoise conserve une dimension industrielle relativement forte. Plus qu'ailleurs tournée vers les activités « productives », l'économie du Pays se caractérise par une « sphère présentielle » dans l'ensemble moins développée qu'ailleurs, mais s'appuie aussi sur des activités touristiques très présentes. Une croissance démographique plus soutenue et un renforcement de l'attractivité touristique du Pays Dieppois contribueraient à développer les emplois présentiels sur le territoire.

Sur une longue période, les mouvements d'établissements ont eu un impact plutôt négatif sur l'évolution de l'emploi du Pays Dieppois, notamment depuis le déclenchement de la crise à l'automne 2008. L'économie locale a certes bien résisté lors des années 2010 et 2011 mais a particulièrement souffert lors des années les plus récentes.

Insee Dossier n°8
Octobre 2015



Insee mobile

Insee Haute-Normandie

8, Quai de la Bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex 1

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Maryse Cadalanu

Crédits photos :

© Agglomération de la région dieppoise et du Pays dieppois - Terroir de Caux

Impression : IROPA

ISSN : 2416-8130 (en ligne)
ISSN : 2418-3717 (imprimé)

© Insee 2015